

Comité Local d'Information et de Concertation

Tricastin

Première réunion du CLIC

4 juillet 2008 à 10 heures 30 à la Préfecture de la Drôme

Liste des participants

Collège "administrations"

Préfet du département de la Drôme
Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) M. Thibaut DAUGER – Chef de la Division Environnement
Autorité de Sécurité Nucléaire M. CHAMPION – Adjoint au chef de Division
Direction Départementale de l'Équipement (DDE) M. CHEVASSUS – Chargé d'études Risques
Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTE-FP) Mme Sandrine BARBARIN

Collège "collectivités territoriales"

Commune de Saint Paul Trois Châteaux M. Jean-Michel CATELINOIS – Maire
Commune de Pierrelatte Excusé
Commune de Bollène Excusé
Commune de Lapalud Excusé
Commune de La Garde Adhémar Excusé
Conseil Général de la Drôme M. Didier GUILLAUME – Président
Mme Anne-Marie REME TIC – Conseillère
Excusée

Collège "exploitants"

Société AREVA Tricastin M. H. BLACHERE – Directeur
Société AREVA NC M. Olivier ARNAUD – Directeur Pierrelatte
Société Eurodif M. M. Jean-Philippe GARCIA – Ingénieur Sécurité
Société EDF M. Gérard PERRAT – Directeur Général
Société COMURHEX M. Alain PECKRE – Directeur CNPE Tricastin
M. S. BIABANT – Responsable Communication
M. Didier SALLABER – Directeur
M. David FELEDZIAK – Responsable Sécurité, Environnement, Qualité
Société SODEREC International M. B. ROUX – Directeur Industriel
Société SOCATRI M. Yves ANDRE – Directeur Général

Collège "riverains"

FRAPNA Drôme M. MORICHAUD
Association de Sauvegarde de l'Environnement du Tricastin M. Jean-Luc MAGNIN – Président
SFEN – LRIVR M. Pierre MANFREDI – Secrétaire
Association Les Amis de la Terre du Vaucluse MR Jean Daniel MACABET
Riverain Saint Paul Trois Châteaux M. Félix FRANCOIS

Secrétariat du CLIC : SPIRAL

(Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise)

2 rue Antoine Charial - 69426 Lyon Cedex 03

Tél : 04 37 9144 00 - Fax : 04 37 91 28 03

secretariat.spiral@industrie.gouv.fr

internet: <http://www.clic-rhonealpes.com>

Collège "salariés"

Salariés de la société COMURHEX
Salariés de la société SODEREC International
Salariés de la société AREVA NC

M. PERROT – Secrétaire du CHS-CT
Mme PREAUX – Présidente du CHS-CT
Mme GONZALES – Secrétaire du CHS-CT

Assistaient également à la réunion :

Préfecture de la Drôme

Département de la Drôme

Conseil Général de la Drôme
Société AREVA NC
Société AREVA / EURODIF

Société AREVA Tricastin
Société DEHON

Société AMaRisk, chargée d'assister le secrétariat du
CLIC

M. Gilbert CHEVALIER
Mme Sonia BONNET – Service Environnement
Mme Nathalie PANARIN
Mme Isabelle POCHELON – Secrétaire du CIGEET
M. Laurent TROUILLET – Directeur Environnement
Mr BOUZON – Directeur Projet Comurhex II
M. DELACROIX – Adjoint au Directeur Général
Eurodif
M. SALGAS – Directeur de la Communication
M. René CROUZET – Chargé de Mission
M. Michel PERRIER

Compte rendu de la réunion

1. Accueil par M. le Préfet de la Drôme

En préambule, M. le Préfet rappelle que le cadre de l'information et de la concertation autour des sites industriels potentiellement dangereux est maintenant réglementairement fixé au niveau national. Par Arrêté Préfectoral du 21 décembre 2006, et conformément au décret n° 2005-82 du 1^{er} février 2005 et à sa circulaire d'application du 26 avril 2005, les Préfets de la Drôme et du Vaucluse ont ainsi créé le Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) du Tricastin, sur le territoire des communes de Pierrelatte, Saint Paul Trois Châteaux, Bollène, Lapalud et La Garde Adhémar.

Mr le Préfet exprime son souhait de regrouper les réunions du CLIC et du CIGEET, la plupart des membres de l'un étant également membres de l'autre.

L'ordre du jour initialement proposé est le suivant :

- Accueil du Comité,
- Rappel du fonctionnement et des missions du CLIC
- Désignation du Président du CLIC,
- Présentation de la démarche PPRT par M. DAUGER (DRIRE)
- Bilan de l'avancement de la remise et de l'examen des études des dangers de Soderec, Comurhex II et Cogema
- Présentation de la campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs
- Questions diverses
- Conclusion par le Préfet

Compte tenu du démarrage tardif de cette première réunion, il est proposé de ne traiter que les deux premiers points de l'ordre du jour, les autres points étant reportés à la prochaine réunion du CLIC.

2. Rappel du fonctionnement et des missions du CLIC (Mr DAUGER)

Les thèmes abordés par le CLIC sont complémentaires à ceux abordés par le CIGEET ; il traite des risques technologiques : toxiques, explosion, rayonnement thermique.

Le CLIC du Tricastin concerne les 3 établissements Seveso seuil haut du site du Tricastin : Soderec, Comurhex et Cogema. A noter qu'il y a 78 établissements de ce type dans la région Rhône-Alpes, dont 9 dans le département de la Drôme.

Le fonctionnement et les missions du CLIC sont définis dans le Code de l'Environnement.

La composition du CLIC est plus restreinte que celle du CIGEET, ce qui n'empêche pas les membres du CIGEET de participer au CLIC en tant qu'experts.

Le président est nommé par le Préfet sur proposition du Comité.

Le CLIC a une mission particulière qui est de donner un avis dans le cadre du PPRT, Plan de Prévention des Risques Technologiques. Cet avis est soumis au vote du Comité. La règle actuelle est d'une voix par membre, mais il se pourrait qu'on s'oriente vers une voie par Collège afin d'équilibrer les décisions.

Le PPRT est destiné à mieux organiser l'urbanisation autour des sites potentiellement dangereux.

Les exploitants doivent régulièrement informer le CLIC de la maîtrise des risques dans leur établissement et des incidents et accidents qui y sont survenus. Le CLIC peut également demander des expertises dans ces domaines.

Il est prévu de réunir le CLIC au moins une fois par an, et autant que nécessaire en fonction des événements.

Mr le Préfet souligne l'importance du rôle des associations par leurs investigations et demandes qui permettent de détecter les erreurs d'appréciation que peuvent faire toutes les personnes en charge de l'évaluation et de la maîtrise des risques, et de soulever des problèmes qui n'avaient pas été détectés auparavant. Il rappelle que les sujets du nucléaire et de la chimie sont particulièrement sensibles, et qu'il ne peut pas se permettre l'erreur et encore moins la faute. La transparence, de rigueur à l'époque actuelle, doit s'appliquer pleinement pour ce qui concerne les risques technologiques.

3. Désignation du Président du CLIC

Dans un souci de simplification et de cohérence, Mr le Préfet propose que la présidence du CLIC soit assurée par Mr le Président du Conseil Général de la Drôme, qui préside déjà le CIGEET.

Les propositions de fonctionnement simplifié du CLIC et de nomination du Président du CLIC sont adoptées par le Comité.

4. Intervention du Président du CLIC

Mr le Président du Conseil Général accepte la présidence du CLIC, tout en sollicitant une aide logistique pour assumer cette fonction. Il souscrit pleinement au rapprochement du CLIC et du CIGEET.

Il trouve souhaitable que les Comités se réunissent 3 fois par an afin d'éviter des réunions trop longues.

Mr Dauger rappelle que le rôle du CLIC dans la démarche PPRT nécessitera des réunions spécifiques.

Mr François : suggère que les documents qui seront présentés en réunion du CLIC soient communiqués préalablement aux participants.

Mr le Président n'est pas favorable à cette proposition car elle risque de vider les débats de leur substance. Cela n'empêche pas de communiquer une note de synthèse avant la réunion. Les présentations sont la propriété intellectuelle de leurs auteurs, et ces documents doivent être présentés en séance.

Mr JJ PERROT, du CHS-CT Comurhex, propose de créer un bureau du CLIC pour la préparation des réunions. Ce bureau réunirait un représentant de chaque collège.

Mr le Président indique qu'il est envisagé de créer un comité restreint pour le CIGEET, et ne voit pas d'opposition à étendre la formule au CLIC.

Il insiste sur la participation nécessaire de tous les membres du CLIC et que ce comité soit un espace de communication et d'échange.

Il propose donc qu'un membre de chaque collège du CLIC soit associé aux réunions de la CIGEET restreinte selon des modalités à préciser.

Mr Macabet fait remarquer que l'évolution récente de la CIGEET s'est traduite par une augmentation du nombre de participants sans que le temps consacré aux réunions soit allongé. Il lui semble qu'il serait opportun d'avoir plus de réunions afin que le débat puisse avoir lieu dans de bonnes conditions.

Mr le Président en convient, et indique que d'une part il y aura plus de réunions, d'autre part la préparation des réunions plénières par un comité restreint permettra d'optimiser les interventions afin de laisser une place plus grande au débat.

Mr Morichaud souligne qu'il ne sait rien de ce qu'est un PPRT et pense qu'il serait intéressant que chaque participant au CLIC puisse disposer de documents explicitant la démarche.

Mr Dauger indique que cette présentation était inscrite à l'ordre du jour mais qu'elle n'a pas pu être faite en raison du démarrage tardif de la réunion du CLIC.

Mr le Président demande à ce que les documents qui auraient dû être présentés aujourd'hui concernant le PPRT, et tout autre document explicatif sur ce sujet, soient communiqués aux membres du CLIC par tout moyen adapté de telle sorte qu'ils puissent en prendre connaissance avant la prochaine réunion.

[Une plaquette d'information sur les PPRT est disponible sur le site des CLIC de la région Rhône-alpes : www.clicrhonealpes.com/fileActu/PlaquettePPRT.pdf. C'est également sur ce site que les compte-rendus du CLIC et les présentations seront consultables.]

5. Présentation de la campagne régionale d'information sur les risques technologiques (Mr DAUGER)

L'information quinquennale des riverains autour des sites Seveso est réglementaire, elle se déroule sous l'autorité du Préfet, avec la participation des maires qui sont les premiers relais pour la population.

La démarche présentée est originale par son caractère régional, elle a été mise en place à la demande des huit préfets de la région Rhône Alpes. En principe, elle ne concerne que les installations Seveso seuil haut, mais, sur le site du Tricastin, les installations nucléaires ont été intégrées. L'intérêt d'une telle campagne est de diffuser une information cohérente aux riverains; elle permet également de dépasser le seul cadre réglementaire (distribution de plaquettes) en diffusant une information plus complète.

En 2003, la campagne avait concerné 2 départements et impliqué 143 communes.

La campagne est élaborée par une commission régionale et un comité de pilotage, qui associent la DRIRE et les 8 départements. Elle devrait débuter courant octobre 2008. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- 67 établissements Seveso seuil haut
- Spécificité de la plateforme du Tricastin avec 7 Installations Nucléaires de Base
- 4 stockages souterrains de matières dangereuses
- 230 communes

Au total, plus d'un million de personnes seront impactées par la campagne, avec l'édition d'autant de brochures. Les documents d'information seront communiqués aux membres des CLIC pour avis.

Pour le site du Tricastin, le bassin d'information regroupe les communes concernées par le PPI plus quelques communes frontalières. Les habitants de ces communes recevront les plaquettes et les affiches seront exposées dans les établissements recevant du public. Cela concerne 80 000 personnes.

Les supports de l'information sont :

- Une brochure et un magnet sous enveloppe à en-tête « Préfecture », présentant les risques et les bons réflexes à avoir en cas d'accident technologique ou nucléaire,
- Des affiches à mettre dans les Etablissements Recevant du Public,
- Une brochure à destination des Directeurs d'Etablissements Scolaires,
- Un film à destination des écoles,
- Des actions pédagogiques, sous forme de conférences-débats dans les collèges et lycées,
- Des réunions publiques,
- Des communications dans les médias, dont une conférence de presse du Préfet de chaque département.

Par ailleurs, un dossier illustré sera communiqué aux « relais d'opinion », un site internet (www.lesbonsreflexes.com) sera créé ainsi qu'un numéro vert. Enfin, un numéro spécial de la revue « Regard sur le Risque » sera diffusé. (www.clicrhonealpes.com/fileActu/editionspeciale.pdf)

Mr Dauger incite tous les exploitants à participer à cette campagne.

Mr le Président insiste sur l'importance de cette campagne.

Mr BLACHERE fait remarquer que le calendrier de septembre octobre 2008 est déjà chargé du fait de plusieurs enquêtes publiques. Il pense qu'il risque d'y avoir une confusion dans la nature et le contenu des messages et informations, et suggère de décaler le lancement de la campagne pour le Tricastin.

Mr le Préfet souscrit à cette remarque, tout en soulignant que le décalage ne devrait pas être très important, mais l'information doit être claire et les enquêtes publiques doivent se dérouler dans la clarté.

Il insiste sur la nouveauté du jeu de la transparence sur les risques majeurs, qui doit se faire avec tous, y compris ceux qui ont un esprit particulièrement critique. Il faut bannir la psychose parce que la peur n'a jamais aidé à résoudre les problèmes. Il faut faire progresser les industriels dans le bon sens, dans un esprit rationnel avec la volonté d'y associer l'opinion pour ne pas faire régner la peur. Il faut bien situer la nature des risques, et faire en sorte que tout le monde ait les bons réflexes lorsqu'il y a un incident ou un accident.

Mr Macabet s'est rendu sur le site de Cattenom au Luxembourg et a constaté qu'un rôle important sur les bons réflexes en situation de crise est confié au chef de famille, qui n'attend pas les instructions de la Préfecture à la radio pour les mettre en œuvre. Selon lui, ce mode de fonctionnement permet de gagner du temps et libère la Préfecture d'une tâche au démarrage de la crise.

Pour Mr le Préfet, son rôle n'est pas d'indiquer aux familles ce qu'elles doivent faire, mais d'indiquer aux services de l'état ce qu'ils doivent faire et de coordonner leurs actions. Ce rôle est particulièrement important sur le site du Tricastin qui relève de plusieurs départements. Il s'appuie sur les maires pour la communication aux familles.

Mr Morichaud a assisté à plusieurs exercices de crise, et demande si le dépouillement des comptes-rendus entre dans le cadre des missions du CLIC.

Mr Dager indique que ce type de comptes-rendus doit être communiqué aux CLIC. Un exercice qui concernerait uniquement une INB n'entrerait pas obligatoirement dans ce cadre.

Mr le Préfet est favorable à ce que les comptes-rendus d'exercices soient également communiqués à la CIGEET.

Mr Champion fait une remarque sur le planning de la communication : les enquêtes publiques ne pourront être engagées qu'à partir du moment où les dossiers sont recevables. D'après son évaluation des dossiers qui ont déjà été communiqués, il ne pense pas qu'il y puisse y avoir une enquête publique avant la fin de l'année pour les deux dossiers présentés : la recevabilité du premier ne sera pas prononcée avant la fin du mois de septembre 2008, et le second dossier (COMURHEX II) nécessite une tiers-expertise qu'il serait souhaitable de conduire avant l'enquête publique. Il estime donc qu'il y a un créneau possible pour la campagne d'information dans le courant du mois de septembre 2008.

Mr Sallaber de COMHUREX informe le CLIC que le dossier sera déposé avant le 14 juillet et que la tiers-expertise sera engagée immédiatement.

Le CHS-CT de Comurhex demande que des représentants du CLIC puissent participer en tant qu'observateurs au PUI. Cette décision appartient aux organisateurs du PUI.

La séance est levée par Mr le Président.

[Après la réunion du CLIC a été décidé le report de l'information du public, qui pourra se faire ultérieurement selon le même format que l'information diffusée dans le cadre de la campagne régionale présentée ci-dessus.]

Dordie Guillaume